

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2009-14-6-13

Séance du vendredi 6 novembre 2009

PROTOCOLE DE GESTION COLLECTIVE DE LA ZONE D'ACTION PRIORITAIRE « SUD » RELATIVE A LA PRESERVATION DU GRAND HAMSTER



REPARTITION DES AIDES DE MINIMIS 2009 (C751)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport CG 2008 5-6-1 du 11 décembre 2008 relatif au Cadre de Vie,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 1^{er} juillet 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président à :

- ❖ signer le protocole d'accord de gestion collective dans la zone d'action prioritaire « Sud » relative à la préservation du Grand Hamster ;
- ❖ signer les conventions individuelles correspondantes dans le cadre des aides directes agricoles dites de minimis ;

- ❖ verser ces aides, qui seront prélevées au Chapitre 65 – Nature 6574 – Fonction 738, aux agriculteurs sur la base du tableau récapitulatif annexé au rapport.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions